

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 15 DÉCEMBRE 2016**

**Délibération**  
n° 2016.12.336

**Ecole d'Art :  
Adhésion à  
l'Association  
Nationale des Ecoles  
d'Art Territoriales de  
Pratiques Amateurs  
(ANEAT)**

**LE QUINZE DÉCEMBRE DEUX MILLE SEIZE à 17h30**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **09 décembre 2016**

**Secrétaire de séance** : Armand DEVANNEAUX

**Membres présents** :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANEAU, Jacky BOUCHAUD, Isabelle FOSTAN, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Anne-Marie BERNAZEAU, Guy ETIENNE, Vincent YOU, François NEBOUT, André BONICHON, Gérard BRUNETEAU, Francis LAURENT, Véronique ARLOT, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Patrick BOURGOIN, Mireille BROSSIER, Sylvie CARRERA, Stéphane CHAPEAU, Danielle CHAUVET, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Armand DEVANNEAUX, Bernard DEVAUTOUR, Karen DUBOIS, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Bernadette FAVE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Nicole GUENOLE, Nicole GUIRADO, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Annie MARC, Catherine MAZEAU, Daniele MERIGLIER, Marie-Claude MONTEIL, Catherine PEREZ, Jean-Philippe POUSSET, Olivier RIVIERE, Zahra SEMANE, Jean-Luc VALANTIN, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

**Ont donné pouvoir** :

Gérard DEZIER à Denis DOLIMONT, Danielle BERNARD à Bertrand MAGNANON, Samuel CAZENAVE à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Joël GUITTON à Xavier BONNEFONT, Elisabeth LASBUGUES à Danielle CHAUVET, Philippe LAVAUD à Catherine PEREZ, Bernard RIVALLEAU à Jean-François DAURE

**Excusé(s)** :

**Absent(s)** :

Gérard DEZIER, Danielle BERNARD, Samuel CAZENAVE, Joël GUITTON, Elisabeth LASBUGUES, Philippe LAVAUD, Bernard RIVALLEAU

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 DÉCEMBRE 2016**

**DELIBERATION  
N° 2016.12.336**

ECONOMIE, EMPLOI, CULTURE ET SOLIDARITE /  
EQUIPEMENTS CULTURELS

Rapporteur : Madame FOSTAN

**ECOLE D'ART : ADHÉSION À L'ASSOCIATION NATIONALE DES ECOLES D'ART  
TERRITORIALES DE PRATIQUES AMATEURS (ANEAT)**

Par délibération n° 13 du 28 janvier 2000, le conseil communautaire a reconnu d'intérêt communautaire l'Ecole d'Art de GrandAngoulême.

L'éducation artistique dans les pratiques amateurs constitue un enjeu national majeur qui s'est particulièrement révélé ces dernières années. Des collectivités territoriales portent à leur niveau de nombreux projets d'écoles d'arts visuels pour certains d'entre eux très aboutis, ce qui est le cas de l'Ecole d'Art de GrandAngoulême.

Il est apparu une carence d'organisation nationale dans le domaine des arts plastiques et notamment en matière de cadre pédagogique, de formation des équipes, etc...

Cette dynamique, aujourd'hui organisée en réseau, se formalise en Association Nationale des Écoles d'Art Territoriales de pratiques amateurs (**ANEAT**) dont les statuts sont parus au journal officiel le 23 mars 2015.

Cette association complète ainsi dans le domaine des arts visuels les réseaux **APPEA** (Association nationale des classes Préparatoires Publiques aux Ecoles supérieures d'Art) et **ANDEA** (Association Nationale Des Ecoles supérieures d'Art).

L'**ANEAT** est une association de personnes morales (*Collectivités territoriales, EPCI, EPCC, etc.*) assurant la gestion d'une école d'art territoriale de pratiques amateurs. Elle poursuit un but d'intérêt général de promotion des missions portées par les écoles d'art territoriales et de pratiques amateurs dans le domaine des arts plastiques et visuels à l'échelle nationale.

Elle a pour objet de :

- Favoriser par tous les moyens la réflexion sur le rôle et la place de l'enseignement artistique des arts plastiques en amateurs, de l'éducation artistique et culturelle et de toute autre mission portée par les écoles d'art territoriales de pratiques amateurs ;
  - Assurer un espace d'échanges, d'informations, d'expériences et de savoir-faire entre les membres de l'association mais aussi entre les membres de l'association et des partenaires extérieurs ;
  - Participer à la structuration des écoles d'art territoriales autour d'outils communs ;
  - Être un interlocuteur auprès des autres associations professionnelles, des collectivités, des ministères, ... sur les questions portées par les écoles d'art territoriales de pratiques amateurs.

Aujourd'hui, il est donc proposé que l'Ecole d'Art de GrandAngoulême adhère à l'ANEAT. La cotisation s'élève à 100 € pour l'année 2017.

.../...

Vu l'avis favorable de la Commission Economie Emploi Culture et Solidarité du 16 novembre 2016,

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** l'adhésion de l'Ecole d'Art de GrandAngoulême à l'association nationale des écoles d'art territoriales de pratiques amateurs (ANEAT) qui s'élève à 100 € pour l'année 2017.

**DE DÉSIGNER** la Directrice de l'Ecole d'Art de GrandAngoulême comme représentante de la communauté d'agglomération, au sein de l'**ANEAT**.

**D'IMPUTER** la dépense au budget principal – article 6281 – rubrique 321

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b> <b>22 décembre 2016</b>	<b><u>Affiché le :</u></b> <b>22 décembre 2016</b>